

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 03 septembre 2015

L'an deux mil quinze et le 10 septembre 2015 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. THEVENON Raphaël

Présents : Mme BLANC Anne - M. BOCHET Jean-Paul - M. BONVIN Denis - M. CADENEL Jean-Luc - M. DENCHE James - M. FLORENT Jérémy - M. FUGIER Damien - Mme MARTINANT Coralie - M. MERCIER Christophe - Mme ROSAT Elodie - Mme RUFFIER Marguerite - M. SAGANEITI Philippe - Mme TRAVERSIER Sylviane - M. VALAZ Christophe

Excusés :

Secrétaire : M. VALAZ Christophe

Avec l'accord du conseil municipal, le maire ajoute à l'ordre du jour les points suivants :

- FORETS : Autorisation de martelage parcelle 17
- Acquisition de deux parcelles lieudit La Chenalette

et retire de l'ordre du jour l'organigramme

Le maire revient sur le courrier de M. VALAZ Christophe du 21 juillet 2015, relatif au compte-rendu de la réunion du 02 juillet 2015

D'après M. VALAZ le compte-rendu des réunions du conseil municipal est « édulcoré » (différence avantageuse entre les réponses orales et l'écrit du compte rendu), même s'il reconnaît la difficulté de rendre compte des débats. Le maire rappelle que, depuis le début de mandat, c'est le quatrième courrier de la part de M. VALAZ et refuse d'être insulté ; dit que les insultes et la critique négative ne sont pas les meilleurs moyens pour des échanges et des débats ouverts dans un conseil municipal. Il précise qu'à la prochaine remarque insultante en tant que Maire, ou mettant en cause son intégrité d'élus, il saisirait les services compétents pour se défendre.

M. VALAZ dit que son attitude s'inscrit dans un souci de débat, d'échange d'idées.

Au final, le conseil municipal approuve en l'état le compte-rendu de la séance du 02 juillet 2015.

DELIBERATION 2015-07-00001

DM1 – M14

Le maire présente au conseil municipal un projet de décision modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60611 : Eau et assainissement	0,00 €	334,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60618 : Autres fournitures non stockables	0,00 €	3 680,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60621 : Combustibles	2 474,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6135 : Locations mobilières	0,00 €	450,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61522 : Bâtiments	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61558 : Autres biens mobiliers	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6188 : Autres frais divers	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 474,78 €	9 564,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 456,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 456,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	44 149,78 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	44 149,78 €	0,00 €	0,00 €
D-6554 : Contributions aux organismes de regroupement	0,00 €	4 520,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6558 : Autres contributions obligatoires	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	6 320,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7022 : Coupes de bois	0,00 €	0,00 €	0,00 €	59 657,00 €
R-7023 : Menus produits forestiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
R-70311 : Concession dans les cimetières (produit net)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	540,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 497,00 €
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0,00 €	0,00 €	836,00 €	0,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	836,00 €	0,00 €
R-7411 : Dotation forfaitaire	0,00 €	0,00 €	13 415,00 €	0,00 €
R-74121 : Dotation de solidarité rurale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 073,00 €
R-742 : Dotations aux élus locaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13,00 €
R-7488 : Autres attributions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 271,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	13 415,00 €	4 357,00 €
R-758 : Produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
Total FONCTIONNEMENT	7 930,78 €	60 033,78 €	14 251,00 €	66 354,00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	10 690,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	10 690,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	44 149,78 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	44 149,78 €
R-10226 : Taxe d'aménagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	505,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	505,00 €
R-1342 : Amendes de police	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
D-2112 : Terrains de voirie	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2118 : Autres terrains	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0,00 €	51 345,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	58 345,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	10 690,22 €	58 345,00 €	0,00 €	47 654,78 €
Total Général		99 757,78 €		99 757,78 €

M. DENCHE James demande la raison de faire une provision si importante pour les travaux de voirie (51345 euros). M. THEVENON répond qu'il y a un projet de travaux pour 2016 et que la commission des travaux se réunira d'ici la fin du mois pour travailler le sujet.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1

DELIBERATION 2015-07-00002
DM1 – M49

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00 €	2 094,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61558 : Autres biens mobiliers	0,00 €	3 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	5 394,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	1 306,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	1 306,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6542 : Créances éteintes	0,00 €	390,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	390,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70111 : Vente d'eau aux abonnés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 614,00 €
R-701241 : Redevance pour pollution d'origine domestique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 641,00 €
R-70611 : Redevance d'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	2 546,00 €	0,00 €
R-7068 : Autres prestations de services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	2 546,00 €	6 405,00 €
R-758 : Produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	619,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	619,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 306,00 €	5 784,00 €	2 546,00 €	7 024,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	1 306,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	1 306,00 €	0,00 €
R-10222 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 306,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 306,00 €
D-21531 : réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	3 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21532 : réseaux d'assainissement	3 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 100,00 €	3 100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	3 100,00 €	3 100,00 €	1 306,00 €	1 306,00 €
Total Général		4 478,00 €		4 478,00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1

DELIBERATION 2015-07-00003
ACQUISITION 3 PARCELLES AU CHON

Le maire propose d'acquérir les parcelles – G67-G68-G69 appartenant à M.TRAVERSIER Gérard- 2000 M² au prix de 2 euros le M².

Ce terrain servira à l'aménagement d'une place de dépôt de conteneurs pour les déchets ménagers.

Le conseil municipal décide l'acquisition des parcelles G67-G68-G69 lieudit Au Chon au prix de 2 euros le m² et autorise le maire à signer l'acte notarié y afférent

3 ABSTENTIONS James, Christophe et Jérémy, qui considèrent le prix du terrain et la superficie achetée trop élevés

DELIBERATION 2015-07-00004
ACQUISITION TERRAINS A LA CHENALETTE

Le Maire propose l'acquisition des parcelles A1420 – 22 CA appartenant à Mme FERLAY Corinne et A1423-60 CA appartenant à M. et Mme BOCHET Elie. Les propriétaires sont vendeurs au prix de 10 euros le M². Ces deux parcelles sont attenantes à la parcelle communale supportant un abri bus, le long de la RD122, et le but est de réaliser la pose d'enrobé

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'acquisition des parcelles A1420 et A1423 lieudit La Chenalette au prix de 10 euros le m² et autorise le maire à signer l'acte notarié y afférent

SUPPRESSION DES REGIES DE RECETTES SUIVANTES :
DELIBERATION 2015-07-00005

Régie de recettes « spectacles »

Le maire informe que le régisseur a soldé la régie en juillet 2015. Il sollicite le conseil municipal afin qu'il décide la suppression de la régie de recettes « spectacles », qui n'a plus d'utilité actuellement.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de supprimer la régie de recettes « spectacles ».

DELIBERATION 2015-07-00006

Régie de recette services périscolaires

Le maire informe que le régisseur a soldé la régie en juillet 2015. Le service occasionnel pour la garderie a été supprimé à compter de l'année scolaire 2015-2016. La vente de ticket n'a plus lieu d'être. Le maire sollicite le conseil municipal afin qu'il décide la suppression de la régie de recettes « services périscolaires »
Le conseil Municipal décide à l'unanimité de supprimer la régie de recettes « services périscolaires »

DELIBERATION 2015-07-00007

CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE POUR DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT :
choix de deux délégués

Le maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 02 juillet 2015 approuvant une convention de maîtrise d'ouvrage unique pour le raccordement à la STEP de LA BATHIE.

Il convient de choisir deux délégués de la commune pour faire partie du comité de pilotage.

Le maire propose M. BOCHET Jean-Paul et M. FLORENT Jérémy, et sollicite d'autres candidatures éventuelles.

Le conseil municipal choisit à l'unanimité M. BOCHET Jean-Paul et M. FLORENT Jérémy pour faire partie du comité de pilotage.

COMPTE-RENDU DE DELEGATION

DPU : le maire n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune sur les ventes suivantes :

- CHARIONDET-PARCELLES A870-871-872-873-851-874-875-876-877-880-881 (2894 m²)
– Vente FENU Bernard à FENU Mathieu – 26000 euros
- LA TIOURNAZ – H 1288 p (60m²) - VENTE CTS CASIMIRI à TRAVERSIER Fabrice – 2700 euros

DELIBERATION 2015-07-00008- Droit de préférence forestier

Le maire informe que la loi d'avenir pour l'agriculture du 13 octobre 2014 a reconnu un droit de préférence forestier au profit de la commune en cas de vente de parcelles forestières de moins de 4 ha, ainsi qu'un droit de préemption en cas de contiguïté avec la parcelle boisée à vendre (nouveaux articles L311-1- à L331-24 du code forestier)

A ce titre, le maire communique un projet de vente COURTET & BLANC/BOCHET des PARCELLES F450-451-453-457 à Glaisin et F650-651 à Salonget pour une superficie de 2 ha 58 a 56 ca et demande au conseil municipal de se prononcer par rapport au droit de préférence forestier

M. BOCHET Jean-Paul, concerné, se retire de la séance pour la présente délibération.

Le conseil municipal décide de ne pas faire valoir le droit de préférence forestier de la commune relatif à cette vente.

M. BOCHET rejoint la séance.

DELIBERATION 2015-07-00009 – Droit de préférence forestier et droit de préemption forestier-délégation du conseil municipal au maire

Dans le cadre de ce droit de préférence forestier et celui de préemption, le maire sollicite une délégation du conseil municipal afin de gérer les demandes rapidement, à charge pour lui de rendre compte des ses décisions au conseil municipal.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au maire pour les décisions relatives au droit de préférence forestier et au droit de préemption forestier.

DELIBERATION 2015-07-00010 - FORETS martelage parcelle 17

Le maire communique au conseil municipal le détail de la coupe à asséoir en 2015 en forêt communale relevant du régime forestier soit pour le martelage en 2015 par les agents de l'Office National des Forêts de la parcelle n° 17 – en bois sur pied. Volume estimé pour la vente : 800 m³

Le conseil municipal demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2015 au martelage de la coupe sur la parcelle n°17 ; précise que les bois sont destinés à être vendus en bois sur pied : volume estimé 800 m³ ; précise que le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité ; donne pouvoir au maire pour réaliser toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité)

Le maire donne des informations sur les nouvelles modalités de fixation du tarif. Concernant Esserts-Blay, c'est le SDES qui est compétent dans ce domaine. Il reverse 97% de la taxe sur l'électricité à la commune.

DELIBERATION 2015-07-00011- RPQS SPANC et DECHETS

Le conseil Municipal prend acte des rapports suivants :

- Rapport d'activité sur le Prix et la Qualité du Service public SPANC

- Rapport d'activité sur le Prix et la Qualité du Service public DECHETS

Ces rapports sont en ligne sur le site de la Co-RAL.

Concernant les déchets, Mme Sylviane TRAVERSIER informe qu'un PAV (Point d'Apport Volontaire) va être installé à la Coutellat (déchets et ordures ménagères). Ce PAV concernera principalement les habitants de la Combaz, la Coutellat, et toute la plaine d'Esserts-Blay, plus les gens de passage. Les habitants, consultés, semblent favorables à cet aménagement. Ainsi, Le camion de ramassage ne s'arrêtera plus le long des routes. La Co-RAL subventionne 50 % des travaux.

PRESENTATION APTV ENTRETIEN DES RUISSEAUX TRAVAUX 2015

Le maire expose les axes dégagés par l'APTV (Assemblée de Pays Tarentaise-Vanoise) soit pour Esserts-Blay le Nant Bernard (semaine 40), le ruisseau des Cours et le ruisseau de la Chenalette (semaine 39)

Il est rappelé aux propriétaires riverains qu'ils ont l'obligation d'entretenir les berges.

DELIBERATION 2015-07-00012

HEURES COMPLEMENTAIRES MARCHAL CHRISTELLE

Le maire informe qu'un reliquat d'heures complémentaires est dû à Mme Marchal sur les années 2012-2013-2014 (principalement du fait des remplacements d'un agent en congés maladie).

La nouvelle organisation de son temps de travail du fait des TAP ne lui laisse pas de temps pour des récupérations éventuelles. De ce fait il convient de lui régler les heures effectuées, conformément au tableau présenté.

Mme Anne BLANC regrette que ce contrôle des heures complémentaires n'ait pas été suivi par les élus précédents

Le Conseil Municipal approuve les heures complémentaires effectuées par Mme MARCHAL et charge le maire de les lui régler.

ABSTENTION Martinant Coralie

DELIBERATION 2015-07-00013

AUTORISATION A Mme MARCHAL d'effectuer des heures complémentaires :

Par ailleurs, le maire demande au conseil municipal d'autoriser Mme MARCHAL à effectuer des heures complémentaires en cas de besoin particulier. Ces heures seront rémunérées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne autorisation à Mme MARCHAL d'effectuer des heures complémentaires en cas de besoin particulier sur demande de l'employeur.

Mise a disposition d'un agent au SIBTAS pour les TAP

Le maire communique l'état des heures effectuées par Mme MARCHAL pendant l'année scolaire 2014-2015 dans le cadre de sa mise à disposition du SIBTAS.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Mme RUFFIER Marguerite fait le point de la rentrée scolaire et périscolaire.

Question de Jérémy Florent : pourquoi n'évoque t-on pas les effectifs dans les autres écoles, principalement les classes de maternelles ?

Réponse de M. THEVENON : c'est une question à suivre : la point 'alerte est de 30 élèves par classe. Les élus n'ont pas de compétence quant à la répartition des enfants dans le RPI. Ce sont les directeurs qui décident.

Mme MARTINANT Coralie, adjointe déléguée aux affaires scolaires, informe qu'elle a transmis à M. le Préfet sa lettre de démission du poste d'adjoint, pour convenance personnelle. Elle reste conseillère municipale. Mme RUFFIER assure l'intérim pour les affaires scolaires, dans l'attente de la décision du préfet.

Le Maire évoque divers sujets :

- Association « Un autre sens » : Suite à un courrier aux élus de M. DE VISSCHER, président, Mme Anne BLANC reprend l'historique et explique la gestion de ce dossier. M. DENCHE James expose également les problèmes similaires rencontrés par l'association RESCUE.

- PLU - une modification simplifiée sera proposée prochainement au conseil municipal pour modifier une phrase dans le règlement (une incohérence à corriger)

- Demande de déclassement d'un chemin rural à Saint-Thomas

Le maire informe qu'il a émis un avis négatif.

- CAPTAGE DES SOURCES - le débit des sources baisse : des travaux sont à réaliser (3300 euros TTC) pour améliorer l'apport la source de la Thuile dans le réservoir du Plan du Chouet.
- Problèmes nuisances olfactives dans la plaine dans l'été
- Affaire FERRARI- mémoire en défense de la préfecture transmis par le TA de Grenoble.

Le Tribunal Administratif nous a transmis un mémoire en défense

Arguments avancés par la défense : « la superficie totale de la station de transit est de 4500 m², la réglementation ne soumet à déclaration que les superficies d'aires de transit supérieures à 5000 m² et inférieures à 10000 m². la Préfecture demande donc au Tribunal le rejet de la requête pour irrecevabilité. »

- Agence de l'eau prolongation de la subvention « périmètre de protection » captage de la Thuile
- Le GHE (traitement de l'eau) sera changé en septembre.
- Une ostéopathe s'installe au Kinédo

- Le Grand Bivouac – Bivouac sur la zone de loisirs du château

Débat sur l'implication de la commune. Les Chemins d'artistes ont été relayés par l'APE. Très bonne expérience.

- Semaine de la mobilité du 16 au 22 septembre. L'accès au bus sera gratuit.

- M. Jérémy FLORENT demande que soit mise sur le site de la commune la date de la prochaine réunion du conseil municipal avec l'ordre du jour.

M. Christophe VALAZ dit que, pour lui, il n'y a pas de méthode de travail du fait que les commissions ne se réunissent pas. Comment s'impliquer ?

S'ensuit une discussion sur le fonctionnement au sein du conseil municipal.

DELIBERATION 2015-07-00001 - DM1 – M14

DELIBERATION 2015-07-00002 - DM1 – M49

DELIBERATION 2015-07-00003 - acquisition 3 parcelles au Chon

DELIBERATION 2015-07-00004 - acquisition terrains à la Chenalette

DELIBERATION 2015-07-00005 - Suppression de la Régie de recettes « spectacles »

DELIBERATION 2015-07-00006 - Suppression de la Régie de recette services périscolaires

DELIBERATION 2015-07-00007 - convention de maîtrise d'ouvrage unique pour des travaux d'assainissement -Choix de deux délégués

DELIBERATION 2015-07-00008- Droit de préférence forestier

**DELIBERATION 2015-07-00009 – Droit de préférence forestier et droit de préemption forestier-
délégation du conseil municipal au maire**

DELIBERATION 2015-07-00010 - FORETS martelage parcelle 17

DELIBERATION 2015-07-00011- RPQS SPANC et DECHETS

DELIBERATION 2015-07-00012 - Heures complémentaires Marchal Christelle

DELIBERATION 2015-07-00013 - Autorisation à Mme Marchal d'effectuer des heures complémentaires

-